



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR ET LA LETTRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2020-2021

Nom de l'AHM/OHM : _____

Poste: _____

Le règlement 10.4 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque administrateur doit lire et signer le « Code d'éthique de l'administrateur ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du hockey amateur pratiqué au Québec. L'administrateur local, régional ou provincial est la personne clé qui doit garantir que le déroulement du jeu rejoigne les valeurs de l'esprit sportif et s'assurer que le hockey amateur poursuive des fins éducatives et sociales. Pour bien remplir son rôle, l'administrateur doit:

- A. Reconnaître le joueur comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions.
- B. S'assurer qu'une chance égale de participer aux activités de Hockey Québec soit offerte à tous les hockeyeurs, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'habileté.
- C. S'assurer que l'encadrement des joueurs est exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par Hockey Québec.
- D. Promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
- E. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe et éliminer les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du hockey amateur.
- F. Promouvoir chez tous les bénévoles (entraîneurs, officiels et administrateurs) la participation à des stages de perfectionnement.
- G. Valoriser et exiger le respect envers les officiels.
- H. Prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du hockey amateur.
- I. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du joueur.
- J. Dans les limites de ses responsabilités, maintenir des contacts continus avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés au hockey amateur.
- K. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et/ou autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.
- L. S'abstenir de toute consommation de boissons alcooliques ou de drogues dans l'exercice de ses fonctions.
- M. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité, peu importe l'âge, le sexe, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, la langue, la religion, le handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.
- N. S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération.**
- O. S'assurer que la confidentialité soit obligatoirement respectée par tous les participants et intervenants de l'association/organisation dans tous les dossiers, notamment ceux en lien avec la COVID-19.**
- P. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs afin de s'assurer du respect intégral du plan de retour au hockey de la Fédération ainsi que des règles de la Santé publique.**
- Q. Prendre connaissance et signer le code d'éthique de l'administrateur et la lettre de reconnaissance de risque.**



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR ET LA LETTRE DE RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Le nouveau coronavirus, **COVID-19**, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le **COVID-19** est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Hockey Québec et ses membres, dont **l'association/l'organisation de hockey mineur** fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant **Hockey Québec** et **l'association/l'organisation de hockey mineur** ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le **COVID-19**. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le **COVID-19**, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

1. Je reconnais la nature hautement contagieuse du **COVID-19** et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le **COVID-19** par ma (sa) participation aux activités de **Hockey Québec** ou de **l'association/l'organisation de hockey mineur**. L'exposition ou l'infection au **COVID-19** peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections;
2. Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de **Hockey Québec** ou de **l'association/l'organisation de hockey mineur** est volontaire;
3. Je déclare que ni moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours;
4. Si moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de **Hockey Québec** ou de **l'association/l'organisation de hockey mineur** durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe;
5. Je déclare que ni moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada, dans les 14 derniers jours. Si je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) voyage à l'extérieur du Canada, après avoir signé la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de **Hockey Québec** ou de **l'association/l'organisation de hockey mineur** durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que **Hockey Québec** reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'ai signé la présente déclaration librement et en toute connaissance de cause.

Nom du participant (lettres moulées)

Nom du parent/tuteur/responsable légal

(si le participant est mineur ou ne peut légalement donner son accord)

Signature du participant

Lieu : _____

Date : _____